



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU
DE LA MANCHE

SIÈGE DÉPARTEMENTAL

www.sdeau50.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

L'EAU POTABLE

La consommation journalière moyenne d'eau potable est estimée, dans la Manche, à environ **100 litres par personne et par jour** pour boire, se laver, arroser le jardin, faire la vaisselle, laver le linge...

L'eau potable est aussi **un facteur essentiel du développement économique du département** dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Les prélèvements nécessaires à la fourniture d'eau potable (**40 millions de m³ par an**) doivent également respecter les contraintes liées au milieu naturel et s'adapter à l'impact des évolutions climatiques.

Le rôle du SDeau50 est de concilier l'ensemble de ces éléments afin d'assurer une production d'eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages.



Le mot du Président

Chers membres, chers partenaires, chers collaborateurs,

Depuis la création du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50), la gestion durable de la ressource en eau a toujours été au cœur de nos préoccupations. Cette démarche s'est intensifiée en 2024 avec la mission de portage confiée par Monsieur le Préfet, qui a vu le SDeau50 devenir un acteur clé dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), particulièrement pour la gestion de l'eau potable. Nous sommes convaincus que cette responsabilité est essentielle pour garantir l'accès à une ressource précieuse, tant pour les générations présentes que futures.

Pour amplifier notre action et renforcer l'efficacité de notre engagement, nous avons initié une réflexion approfondie sur notre positionnement stratégique en matière de gouvernance et de financement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui couvrent l'ensemble de notre périmètre d'intervention. Ce travail collaboratif avec les structures porteuses et les Comités Locaux de l'Eau (CLE) a abouti à un partenariat innovant et dynamique, formalisé par la rédaction d'une convention de partenariat. Celle-ci permet de mutualiser les efforts et de regrouper les équipes d'animation des SAGE de la Manche au sein du SDeau50. Cette coopération nous permettra de renforcer notre efficacité tout en garantissant une gestion cohérente et harmonieuse de la ressource en eau à l'échelle du département.

En 2024, nous avons également été fiers de voir l'aboutissement de l'un des premiers projets majeurs de cette collaboration : la réponse à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la réalisation des Études Volumes Prélevables. Ces études, qui se déploieront sur le long terme, auront pour objectif de définir avec précision les volumes d'eau que le milieu naturel est capable de fournir aux différents usagers : collectivités, agriculteurs, entreprises de loisirs, etc. Nous avons eu la satisfaction d'être retenus par l'AESN pour mener à bien ce projet ambitieux et stratégique, essentiel pour l'avenir de la gestion de l'eau sur notre territoire.

Le début de l'année 2024 a également marqué un tournant important dans la structuration interne du SDeau50, avec la mise en place d'une nouvelle architecture budgétaire. Cette réorganisation permet de simplifier notre gestion financière en réduisant le nombre de budgets de quatre à deux, offrant ainsi une plus grande clarté et une meilleure cohérence dans nos projets. En parallèle, un nouveau système analytique a été mis en place pour suivre nos activités par métiers et fonctions. Cette approche nous permettra de mieux maîtriser nos coûts, d'améliorer la performance de nos actions et de garantir une transparence accrue dans l'utilisation des fonds publics.

Enfin, c'est avec une grande fierté que je vous annonce que le SDeau50 s'est doté en 2024 d'un nouveau bâtiment pour le siège, symbole de notre évolution et de notre ambition pour l'avenir. Ce nouveau lieu de travail va nous permettre de mieux répondre à la complexité de nos missions et d'accueillir dans de meilleures conditions l'ensemble de nos équipes et partenaires.

L'année 2024 a donc été marquée par une série de projets structurants et par un engagement fort de notre part pour garantir une gestion durable et équitable de la ressource en eau. Nous sommes convaincus que, grâce à la coopération et à l'implication de tous, nous continuerons à œuvrer pour la préservation de cette ressource vitale et pour le bien-être des habitants de la Manche.

Je vous remercie pour votre confiance et votre engagement dans cette démarche collective.

Bonne lecture.

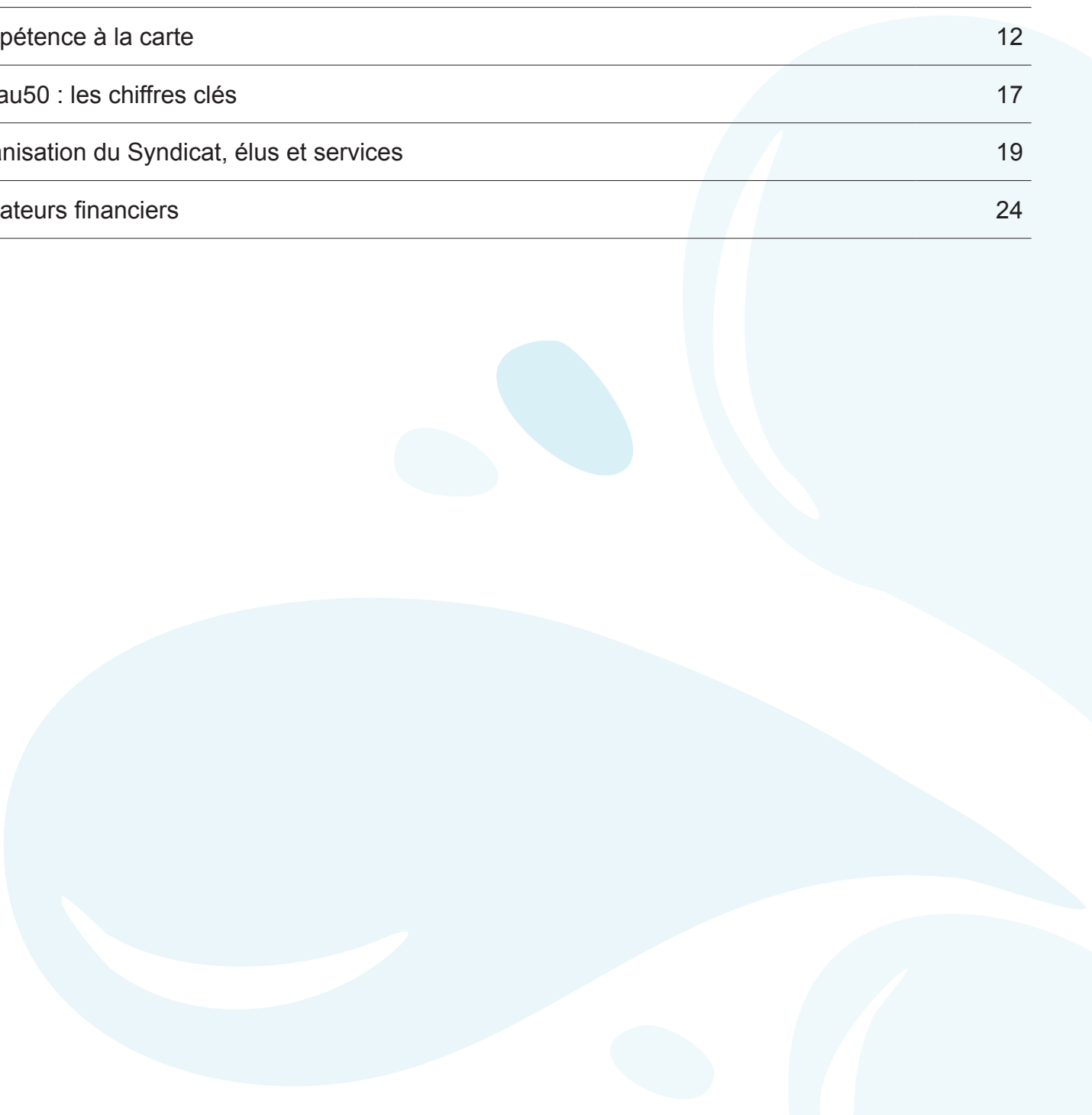


Jacky BOUVET

Président du SDeau50

SOMMAIRE

Année 2024, les temps forts	5
Les deux compétences	6
Compétences obligatoires	7
Compétence à la carte	12
SDeau50 : les chiffres clés	17
Organisation du Syndicat, élus et services	19
Indicateurs financiers	24



ANNÉE 2024,

Les temps forts

1

Le 1^{er} janvier 2024

Évolution des contrats du Centre Manche

2

Le 13 mars 2024

Signature pour l'acquisition du nouveau siège

3

Le 23 mai 2024

Acceptation par le comité syndical des conventions de partenariat pour la mutualisation de l'animation des SAGEs de la Manche

4

Le 27 juin 2024

Emménagement dans les nouveaux locaux pour l'équipe de Saint-Lô

5

Le 4 juillet 2024

Première journée de cohésion pour le SDeau50

6

De juillet à septembre 2024

Déplacement de la prise d'eau de Sainte Cécile

7

D'août à octobre 2024

Aménagement d'une station hydrométrique sur la Sélune à Milly

8

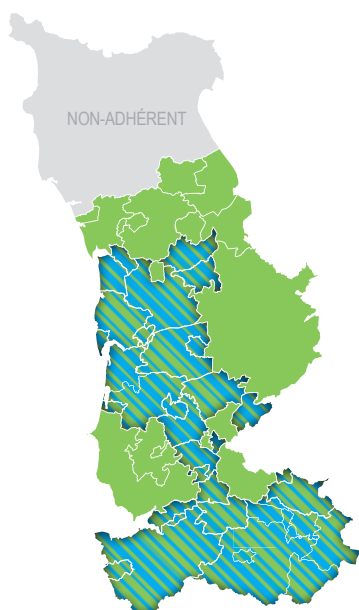
Le 11 octobre 2024

Participation au Congrès des Maires de la Manche.



Les deux compétences,

présentation



Le choix des compétences

Les compétences à l'origine du SDeau50 sont devenues ses compétences "obligatoires" auxquelles toutes les collectivités adhérentes doivent souscrire. Depuis 2017 une compétence "à la carte" permet au SDeau50 d'exercer la totalité du service d'eau potable sur les territoires qui le souhaitent.



1. **Compétences obligatoires**



2. **Compétences obligatoires + Compétence à la carte**

Mis à part le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, non-adhérente mais travaillant par convention avec le SDeau50, toutes les collectivités de la Manche compétentes dans le domaine de l'eau potable ont adhéré aux compétences obligatoires du SDeau50.

Les compétences obligatoires



Gestion durable de la ressource en eau

Animation des démarches "Aire d'Alimentation de Captages", recherche en eau, suivi quantitatif et qualitatif de la ressource



Sécurisation de la production d'eau potable

Mise en oeuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP), maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros



Assistance technique

Études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...



Veille et technique juridique

La compétence à la carte



Production par captage ou pompage



Protection du point de prélèvement



Traitement



Transport



Stockage



distribution d'eau



Assainissement collectif



Assainissement non-collectif

Compétences obligatoires, missions et enjeux

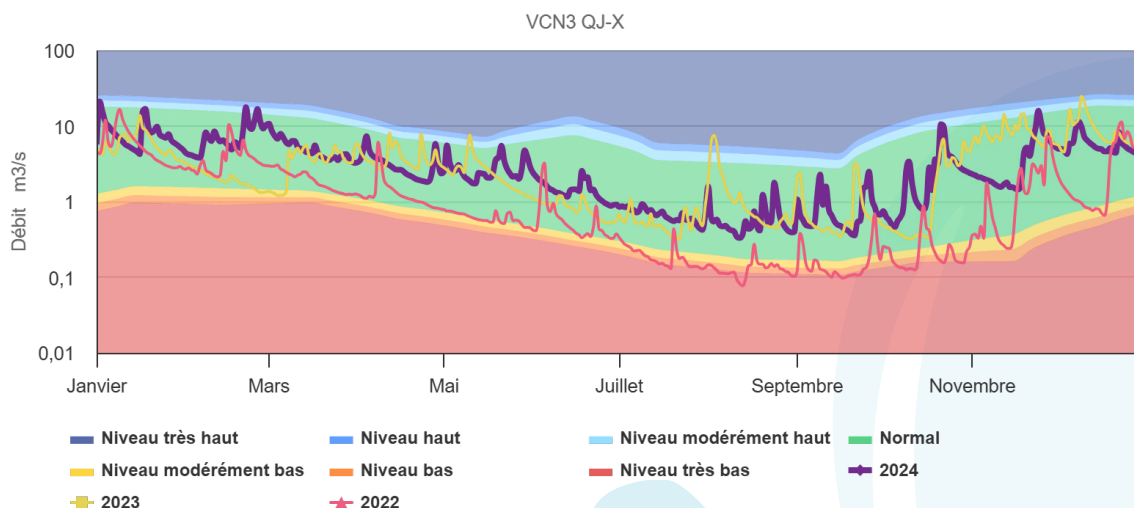
I. La gestion de la ressource en eau

Gestion quantitative

Retour sur l'année 2024

L'année 2024 a été une année relativement pluvieuse n'ayant pas occasionné de tensions sur les ressources en période estivale. Six notes de suivi de l'état des ressources ont été publiées, et transmises aux partenaires du SDeau50 (DDTM, CAC, SAGE, IIBS, ARS, AESN, Département du Calvados) et à l'ensemble de ses adhérents.

Évolution de la sécheresse - La Sélune à Notre-Dame-du-Touchet



Gestion qualitative

Animation des démarches Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

STRATEGIE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

STRATEGIE 2025 - 2030



Captage La Fontaine Mgr 51
(La Verdelaine)

Charrière Intercommunale Sainte Aul (Châtances)
Novembre 2020 © Philippe FLOUREL

Compétences « Gestion durable de la ressource en eau et
sécurisation de la production d'eau potable »

Compétence dite « obligatoire »
au sens des dispositions de l'article L.5212-16 du CGCT
(Article 6.2 des statuts du SDeau50)



L'élaboration d'une stratégie de gestion et de protection de la ressource en eau, pour la période 2025-2030 consolide le bien fondé du SDeau50. Elle met en lumière l'ensemble des actions concertées déjà conduites, les réflexions et travaux en cours et à engager qui nous permettrons de répondre aux enjeux futurs, tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif.

En 2024, 19 territoires ont bénéficié d'une animation portée par le SDeau50, dans le cadre d'une démarche « Aire d'Alimentation de Captage » (AAC) pour la protection de la ressource en eau. Environ 300 exploitants agricoles sont concernés pour une surface de 8 600 ha.

8 autres territoires sont en cours de délimitation, en raison de la présence de métabolites de pesticides dans les eaux brutes (pas de classement réglementaire, démarche volontaire du SDeau50).

L'équipe a accueilli en février 2024 un nouveau technicien ressource en eau dont les missions sont principalement l'accompagnement des démarches AAC, le suivi des périmètres de protection et le suivi quantitatif des ressources.

Le tableau ci-dessous fait état de l'avancement de chacune des démarches AAC :

Maître d'ouvrage	Aires d'Alimentation de Captages	Communes	Délimitation de l'AAC	État d'avancement
SDeau50	Le Marais F1, Beaumerais F2 et Les Forges F4	Terre et Marais St Germain sur S.	2003	2nd programme d'actions (2022-2026)
	Bas-Manoir S1 et Rosairie S1	La Vendelée	2011	2nd programme d'actions (2022-2026)
	Hottot F1	Créances	2012	2nd programme d'actions (2022-2026)
	La Ruaudière S1-S2 et Les Chevrils S1	Reffuveille	2017	1er programme d'actions (2021-2024)
	La Morinais S1	Juvigny Les V.	2017	1er programme d'actions (2024-2028)
	L'Ermitage S1	Ger	2018	3ème programme d'actions (2024-2026)
	La Charterie F1	Sourdeval	2018	2nd programme d'actions (2024-2028)
	Le Bas Aunay S1 et S2	Les Loges sur Brecey	2020	1er programme d'actions (2024-2028)
	L'Ourserie F1	La Chaise Baud.	2021	1er programme d'actions (2024-2028)
	Montfiquet S5	Percy en N.	2023	1er programme d'actions (2024-2028)
	Les Monts S1 et S2	Juvigny Les V.	2023	1er programme d'actions (2024-2028)
	Les Douceries P1	Marchesieux	2022	Diagnostic des pressions à lancer
	La Hogue F1	Roncey	2023	Diagnostic des pressions en cours
	Le Mesnil S1	St Denis Le Vêtu		
	Montmorel P1	Ducey Les C.	Délimitation de l'AAC en cours	
	Lamballe F1	Saint-Ovin	Délimitation de l'AAC en cours (<i>Démarche volontaire</i>)	
	La Peignerie S1	Juvigny Les V.		
	La Monneraie F4	Barenton		
	Fontaine Nigi S1 et F1	La Vendelée		
	Rond Clos F1 et F2	Vesly		
SMPEP Isthme du Cotentin	Les Fontaines F1 et La Bretonnière F1	Carentan Les M.	2008	Evaluation-2nd programme (2016-2023)
	Forages d'Auvers	Auvers	2013	Evaluation-2nd programme (2019-2023)
	Fontenay C1 et C2	Montsenelle		
	Les Sablons P1	Montsenelle		
SMPGA	Le Bouillon C1	Chavoy	2015	2nd programme d'actions (2023-2027)
	Le Pont de la Braize P1	Le Luot		
	Le Hamel S1, S2 et S3	Lolif	2019	1er programme d'actions (2023-2027)
	Doué des Genets S1	Lolif		
	La Louvetière S1	Lolif		
	La Haye Gouttière S1	Sartilly Baie B.		
Saint-Lô Agglo	Lallemand F1 et F2	Le Dezert	2022	Elaboration du 1er programme d'action
	Bas-Vernay P1	Graignes	Délimitation de l'AAC en cours (<i>Démarche volontaire</i>)	
	La Petite Terrerie F1 et S1	Montreuil sur L.		
Villdieu-les-Poeles Rouffigny	Pré des Douits C1	La Colombe	2018	Diagnostic des pressions finalisé
SIAEP de la Coudraye	L'Ermitage F1 et Vivry S1	La Colombe	Délimitation de l'AAC en cours (<i>Démarche volontaire</i>)	



Quelques chiffres

- **105 exploitants agricoles accompagnés** (7 726 ha de SAU- Surface Agricole Utile)
- **1 100 ha de SAU** engagés dans une Mesure Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) « systèmes herbagers » - 257 000 € d'aide directe
- **Une 10aine de projets** d'investissement accompagnés dans du matériel agricole ou des aménagements favorisant des pratiques de préservation de la ressource en eau
- **712 000 € d'aide** de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie mobilisées



Captages abandonnés

L'étude de faisabilité pour la remise en service de captages abandonnés, pour laquelle une consultation a été menée en fin d'année 2023 a été réalisée.

Cette étude qui s'est achevée en novembre 2024 a permis d'étudier 4 sites répartis sur le département représentant 3 forages et 10 captages.

Il en ressort que 2 sites ont un potentiel quantitatif significatif (Cavigny et Les Loges Marchis), en revanche la qualité de l'eau est dégradée, notamment en ce qui concerne les produits phytosanitaires.



Ancien captage de Saint Nicolas des Bois

II. Transport d'eau en gros

Sécurisation de la production d'eau potable

Dans le cadre de sa compétence sécurisation de la production d'eau potable, le SDeau50 a lancé, en 2013, l'actualisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable afin de permettre à toutes les collectivités d'être sécurisées par une ou plusieurs interconnexions ou une autre ressource en eau.

L'objectif recherché est de pouvoir faire face à toutes difficultés (pollution accidentelle du point de prélèvement, dysfonctionnement de l'unité de production...) et d'assurer la continuité du service aux abonnés et aux activités économiques.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable, validé par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2015, liste les projets à réaliser en distinguant 2 types de projets :

1- La construction de 7 interconnexions structurantes, "les autoroutes de l'eau" :

Projets achevés :

- Axe Sud Manche entre Avranches et Ducey
- Axes Centre Manche direction Lessay et Saint-Lô Agglo
- Axe Sienne Aval entre Granville, Cérances et Montmartin-sur-Mer (2020)
- Axe Centre Manche entre Baupré et Carentan (2020)

Une étude a été lancée :

- Axe Centre Nord-Ouest qui relie Carentan à Portbail

2- La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant.

Le SDeau50 apporte un financement dans la limite de 40 % par participation aux charges annuelles de remboursement d'emprunt. La programmation de la réalisation des connexions secondaires dépend des structures concernées qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

En 2024, le SDeau50 accompagne le SMPGA pour la sécurisation du secteur de Montviron.

Divers projets de sécurisations secondaires sont à l'étude en collaboration entre le SDeau50 et ses membres (SMPGA, SMPEP DE L'Isthme du Cotentin, Saint Lô AGGLO).

 Axe structurant d'intérêt départemental réalisé ou géré par le SDeau50

 Axe structurant d'intérêt départemental réalisation en projet par le SDeau50

 Autre conduite principale existante

 Connexion secondaire à créer

 Usine de production d'eau potable

 Réservoir

 Autre

 Booster

Avec le soutien de



**eau
seine
NORMANDIE**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

III. Actions mises en place en 2024

Études Volumes Prélevables

Notifiée fin 2024 au bureau d'étude ANTEA Group pour plus de 2 millions d'euros, l'Etude Volumes Prélevables (EVP) portée en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin sera initiée début 2025.

Elle vise à approfondir, sur l'ensemble des principaux bassins versants présents dans la Manche, la connaissance sur l'équilibre entre besoins et ressources. Elle tiendra compte des exigences des milieux aquatiques dans une perspective de changement climatique et d'évolution des usages. Concernant l'ensemble des bassins versants, elle dépasse donc les limites administratives du département de la Manche.

Dans la continuité des dynamiques engagées dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), l'ambition de cette étude est d'éclairer les différentes Commission Locale de l'Eau (CLE) pour définir les débits objectifs d'étiage, les niveaux d'eau objectifs, les volumes prélevables à différentes périodes de l'année, à leur répartition entre les catégories d'usagers et des conditions de prélèvements.

Ces éléments pourront faire l'objet d'une éventuelle intégration dans les documents des SAGE ou d'un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau. Les travaux seront supervisés par le SDeau50 en concertation avec les acteurs du territoire et ses partenaires, sous la forme d'un travail collectif au sein de la gouvernance mise en place.



Étude de plus de 2 millions d'euros financée en totalité par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Schéma d'Alimentation et de Gestion de l'Eau (SAGE)

Conformément à l'engagement pris par le SDeau50 fin 2023 de mutualiser l'animation des SAGE de la Manche, des conventions spécifiques ont été signées en 2024 avec l'ensemble des structures porteuses des SAGE Douve-Taute, Vire, Côtiers Ouest Cotentin, Sélune ainsi que Sée et Côtiers Granvillais.

La direction de la ressource en eau a donc accueilli, à partir de 2024, une équipe d'animateurs dans l'optique, entre autres, de mutualiser les dynamiques, de porter et partager des actions et des stratégies qui dépassent l'échelle des bassins versants ou qui sont communes à l'ensemble des bassins versants, de contribuer à la constitution d'un observatoire mutualisé de données sur l'eau et d'élaborer une stratégie partagée de communication-sensibilisation-formation.



COMPÉTENCE À LA CARTE,

missions et enjeux

I. Une gestion complète du service d'eau potable

Un large travail de concertation s'est concrétisé en **février 2016** par la création d'une compétence à la carte portant sur la totalité du circuit de production et de distribution d'eau potable.

En 2024, le SDeau50 assure la production et la distribution de l'eau potable sur un territoire représentant plus de 40% du département de la Manche.

Penser globalement, agir localement

L'évolution de l'organisation territoriale du SDeau50 conserve les deux principes, **une mutualisation des idées, des moyens et des projets, "penser globalement", et une gestion de proximité des enjeux locaux "agir localement".**

Une mutualisation source de progrès et d'économie

L'ensemble des territoires bénéficie des services administratifs et techniques mutualisés dépendant des directions centrales. Au sein du SDeau50, la mutualisation permet de se doter des compétences indispensables pour répondre aux évolutions techniques et réglementaires.

Une organisation équilibrée entre communes, EPCI et SDeau50

La Loi NOTRe a instauré, entre 2020 et 2026, le transfert de la compétence eau potable des communes aux EPCI.

- La commune, par sa représentation aux Commissions Distribution peut assurer le lien entre les projets communaux, faire remonter les attentes locales et être informée des actions du SDeau50.
- L'EPCI, qui dispose de ses propres représentants au comité du SDeau50, participe à la définition de politiques et d'actions transversales.
- Le SDeau50 permet la mutualisation et la coordination entre les différents intervenants.

Un réseau au service de la proximité

C'est à partir des Commissions Distribution que le SDeau50 définit ses projets et actions. Cette synergie permet de répondre localement aux enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques liés à la question de l'eau potable. Les Commissions Distribution permettent également d'assurer un lien et un relais avec les communes.

II. L'organisation

Le territoire s'organise autour de commissions :



- 3 commissions production
- 5 commissions distribution

LES 3 COMMISSIONS
PRODUCTION

CENTRE MANCHE

SIENNE

SÉE - SÉLUNE

LES 5 COMMISSIONS
DISTRIBUTION

1
CENTRE
MANCHE
LITTORAL

Agon
Saint-Malo-de-la-Lande
Coutances
Saint-Pierre-de-Coutances
Lessay
Créances Pirou

2
CENTRE
MANCHE
BOCAGE

Saint-Sauveur Aubigny
Tribehou
Sainteny
Montpinchon
Cerisy-la-Salle
Gièze

3
SIENNE

Bréhal
Montmartin-Cérences
Villedieu Ouest
Villedieu Sud
Gavray
Montbray

4
SÉLUNE
AVAL

Pontorson
Baie Bocage
Avranches Est
Saint-Loup

5
SÉLUNE
AMONT

Brécey
La Chaise-Baudouin
Saint-Hilaire
Reffuveille
Gathemo
Sourdeval

III. La gestion de la ressource en eau

Gestion qualitative

Périmètres de protection (suivi, procédures)

Un travail d'audit et de diagnostic en interne sur tous les périmètres de protection de captages d'eau souterraine a été effectué durant l'année. Il a permis l'émergence d'un programme de travaux d'amélioration de l'accessibilité et de la sécurisation sur les périmètres immédiats (clôtures, portail, entretien, ...). Ce programme découpé en 3 phases a été engagé dès l'automne 2024.

Les 6 procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de mise en place des périmètres et de prescription d'usage, encore en cours, se sont poursuivies sur l'année 2024.

Actions sur les AAC du territoire du SDeau50

La mise en œuvre des actions déjà engagées s'est poursuivie en 2024, et a été élargie sur de nouvelles AAC dont le programme d'actions a été validé dans l'année :

- des actions pour accompagner le développement des prairies
- des actions pour accompagner la réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- des agriculteurs accompagnés pour l'acquisition de matériels agricoles (gestion de l'herbe, désherbage mécanique)
- des actions de restauration des cours d'eau et des haies en partenariat avec les structures GEMAPI
- des suivis renforcés de la qualité de l'eau



Quelques chiffres

- **63 agriculteurs accompagnés (311 000 € d'aide indirecte)**
- **4 070 ha animée** avec plan d'actions
- Plus de **32 ha acquis** avec mise en place de Baux Ruraux à Caractère Environnemental,
- **982 ha de SAU** engagés dans le dispositif Paiement pour Service environnementaux (PSE) représentant une aide directe aux exploitants agricoles de **99 800 €**
- **172 ha engagés** en MAEC localisée « zones humides » - **21 900 € d'aide directe**

Gestion quantitative

Suivi piézométrique

L'année 2024 a permis de mettre en place un suivi piézométrique sur plusieurs sites pour avoir une meilleure connaissance des ressources du SDeau50.

Des enregistreurs piézométriques équipés de carte GSM ont été installés sur 20 sites différents. Ils enregistrent une donnée de niveau d'eau toutes les heures. Les données sont envoyées quotidiennement sur un serveur du SDeau50 pour avoir un suivi en temps réel de la ressource.

Prises d'eau potable sur le bassin versant de la Sélune

Une étude a été initiée en septembre 2024 pour définir le débit réservé à restituer en aval des 4 prises d'eau potable exploitées par le SDeau50 sur le bassin versant de la Sélune.

L'étude intègre l'effet du changement climatique sur le débit des cours d'eau. L'étude intègre également un volet aménagement des prises d'eau pour rétablir la continuité écologique sur 2 sites et améliorer les conditions d'exploitation. Cette étude sera livrée en 2025 et donnera lieu à des travaux dans les années à venir pour mieux concilier le prélèvement d'eau potable et la préservation des milieux aquatiques.

IV. Un seul maître d'ouvrage, une pluralité des modes de gestion

Le SDeau50 a repris à son compte les organisations et les modes de gestion existants dans chacune des collectivités lors du transfert de compétences.

Une rationalisation de ces contrats a été engagée en 2023 et se terminera en 2030.

Le SDeau50 maître d'ouvrage définit :

Les investissements, les tarifs, la stratégie, les objectifs d'exploitation et assure le contrôle des exploitants

Les exploitants assurent, pour le compte du SDeau50 :

L'exploitation technique - L'entretien - Le renouvellement contractuel - La facturation - La gestion clientèle

La régie d'exploitation du SDeau50

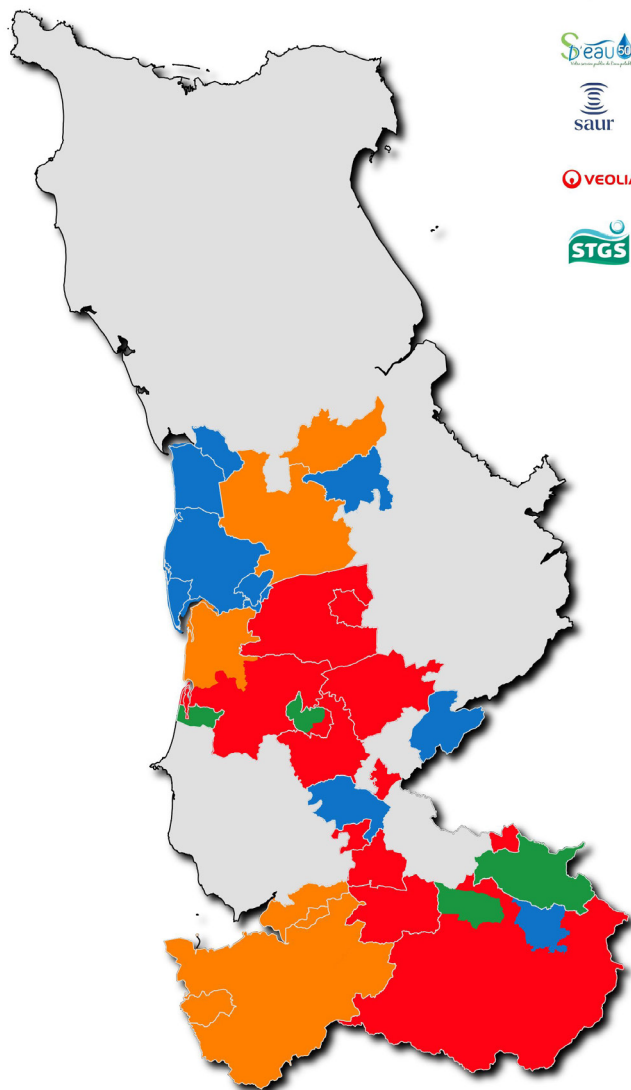
Créée conformément à la réglementation au deuxième semestre 2017, la Régie d'exploitation à autonomie financière du SDeau50 regroupe l'ensemble des services historiques exploités en régie avant le transfert de compétence. Elle permet de mutualiser les moyens et d'accentuer la professionnalisation du service. Comme c'est le cas pour l'ensemble des services du SDeau50, l'organisation mise en place pour la Régie s'appuie sur des structures locales bénéficiant d'un appui départemental. La Régie dispose de 2 principaux sites d'accueil des usagers situés à Saint-Aubin-de-Terregatte et à Coutances. Chacun de ses 2 sites compte 3 équipes : distribution, production et accueil facturation. Une directrice dirige l'ensemble de la Régie.

Conseil d'exploitation de la Régie

Il est composé d'élus et de représentants des associations de consommateurs. Conformément aux statuts de la Régie à autonomie financière du SDeau50, l'avis du conseil d'exploitation de la Régie est nécessaire préalablement à la délibération du SDeau50 pour toutes les questions relatives à l'organisation de la régie et à son budget.

Régie et délégataires : répartition

Exploitants



5 contrats se sont achevés au 31/12/2024 et ont été remplacés par un contrat de concession distribution Sélune amont et un marché d'exploitation production Sélune.

Le SDeau50 profite de ce renouvellement des contrats pour homogénéiser les exploitations avec 3 modes de gestion qui auront, à terme (2030), les périmètres des futurs Commissions Distribution et Production :

- Régie directe par les équipes du SDeau50.
- Concession à paiement public pour la Distribution.
- Marché de prestations pour la Production.

Régie et délégataires : les contrats

Les contrats en cours au 1^{er} janvier 2025 sont listés ci-dessous :

CONTRATS AU 01/01/2025	Mode de gestion	Exploitant 2024	Date fin de contrat
Contrat de concession distribution Centre Manche Bocage	Concession	VEOLIA	31/12/2028
Contrat de concession distribution Centre Manche Littoral	Concession	SAUR	31/12/2029
Contrat de concession distribution Centre Sélune Amont	Concession	VEOLIA	31/12/2028
Marché d'exploitation production Centre Manche	Prestation	SAUR	31/12/2029
Marché d'exploitation production Sélune	Prestation	STGS	31/12/2028
Contrat de délégation de service public de Tribehou	Affermage	SAUR	31/12/2029
Contrat de délégation de service public de Saint Malo de la Lande	Affermage	SAUR	31/12/2027
Contrat de concession de Coutances	Concession	SAUR	31/12/2029
Contrat de délégation de service public de Cérences	Affermage	VEOLIA	30/06/2029
Marché de gérance pour l'exploitation du service d'eau potable de Bréhal	Gérance	STGS	31/12/2030
Marché de gérance pour l'exploitation du service d'eau potable de Gavray	Gérance	STGS	31/12/2025
Contrat de délégation de service public de Villedieu Ouest	Affermage	VEOLIA	31/12/2030
Contrat de délégation de service public de Montbray	Affermage	SAUR	31/12/2025
Contrat de délégation de service public de Villedieu Sud	Affermage	SAUR	31/12/2029
Contrat de délégation de service public de Brécey	Affermage	VEOLIA	31/12/2025
Marché de gérance pour l'exploitation du service d'eau potable de Sourdeval	Gérance	STGS	31/12/2028
Marché de gérance pour l'exploitation du service d'eau potable de Juvigny	Gérance	STGS	31/12/2025
Contrat de délégation de service public de Saint Clément de Rancoudray	Affermage	SAUR	31/12/2028

SDeau50 :

Chiffres clés



13 962 459 m³
d'eau prélevée



9
prises d'eau
superficielle



81
captages d'eau
souterraine

LA COMPÉTENCE À LA CARTE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



12 980 333 m³
d'eau potable produite



36 unités de
production
d'eau potable

7 usines de traitement
de l'eau de surface

1 unité de
décarbonatation

28 unités de
production d'eau
souterraine

Captages

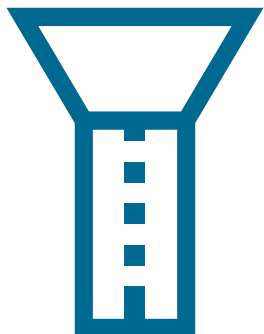


Usine de production d'eau potable de Sainte-Cécile

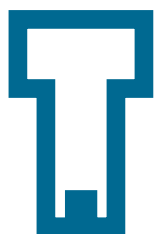


**AU TITRE DES COMPÉTENCES
OBLIGATOIRES**

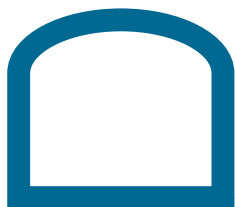
GESTION DE LA RESSOURCE
ET SÉCURISATION DE LA PRODUCTION



59 500 m³
de capacité de stockage



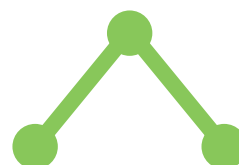
52
réservoirs
sur tour



90
réservoirs
de stockage



1 schéma
départemental



130 km
d'interconnexions
de sécurisation



19 aires d'alimentation
de captage
suivies dans le cadre de la
gestion de la ressource



6 212 km
de réseau
de distribution
(hors branchement)



92 000
abonnés desservis

Réservoir d'eau potable semi-enterré



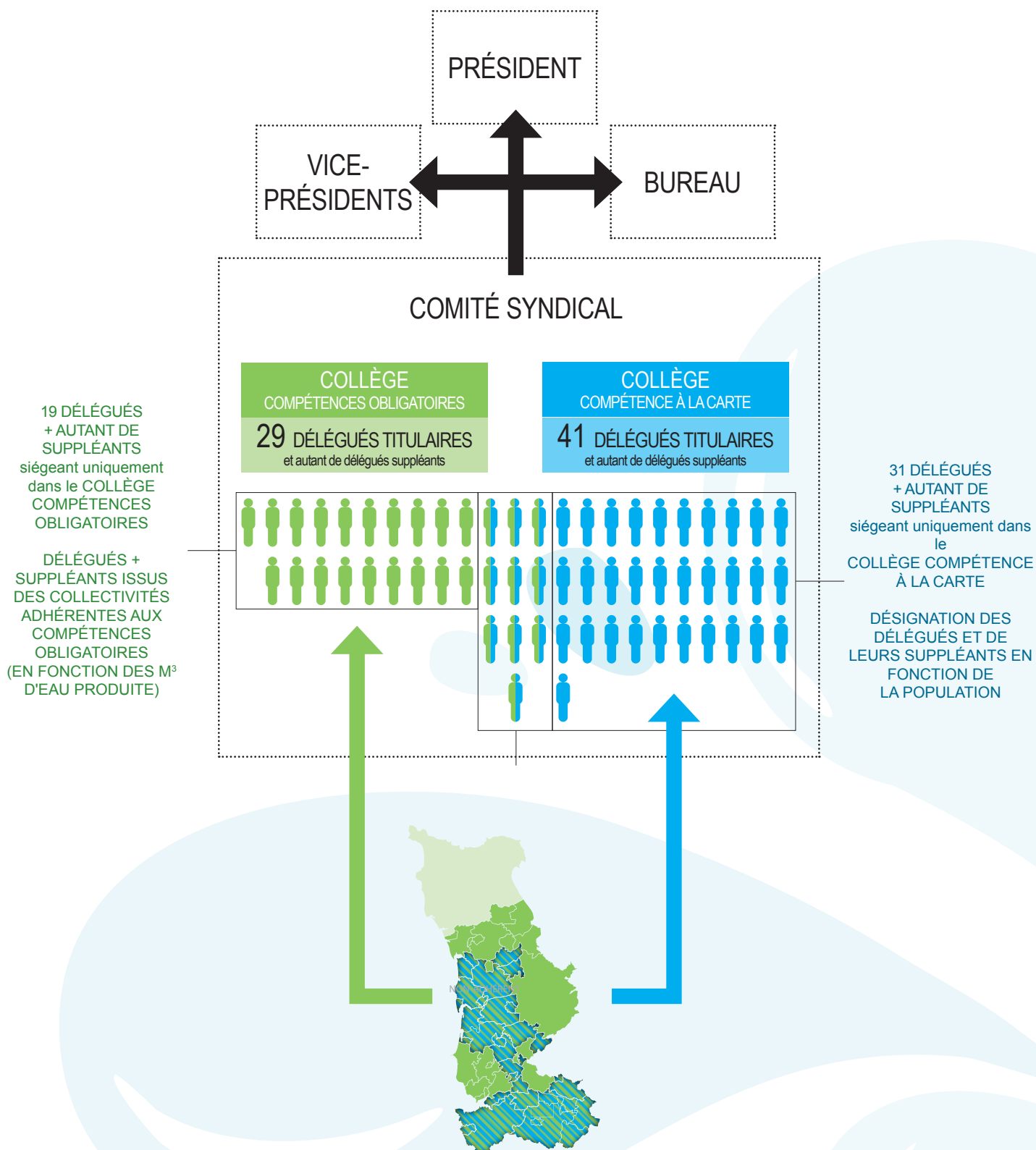
Usagers du service



ORGANISATION

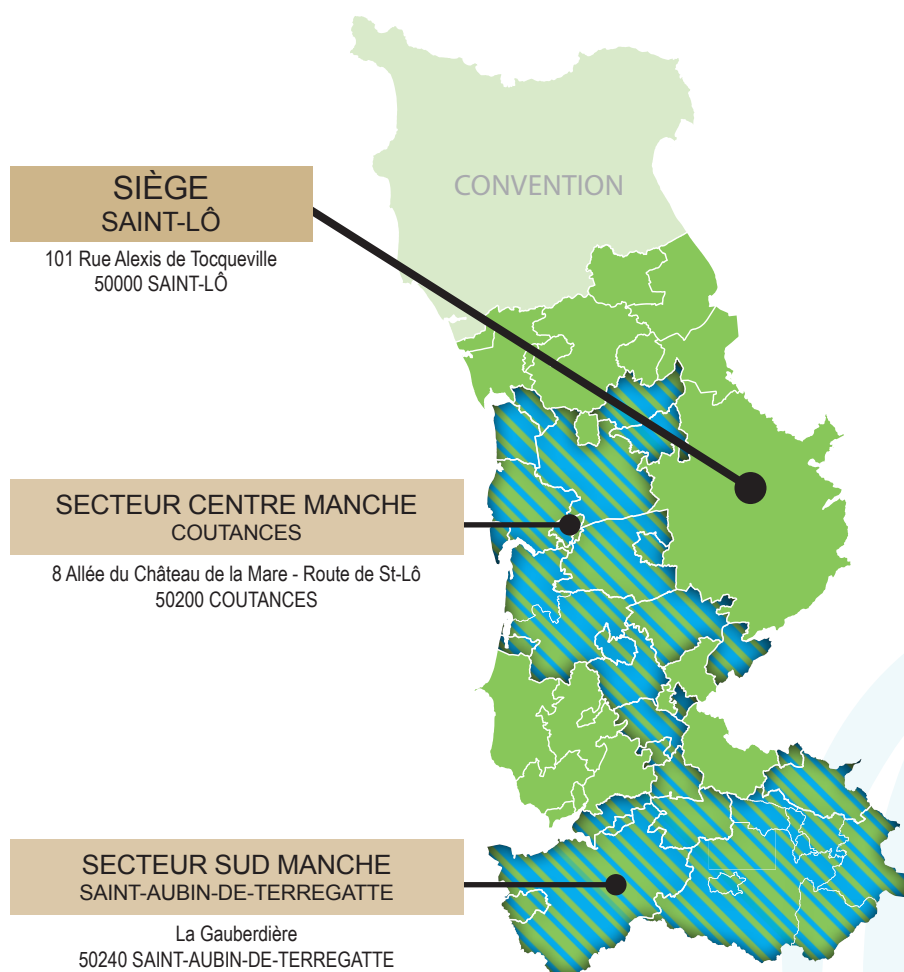
Les élus, les agents

Organigramme des élus du SDeau50



L'ensemble des élus siégeant aux différentes instances du SDeau50 sont obligatoirement, et a minima, conseillers municipaux.

Organisation administrative du territoire



Le siège

Le siège est un bâtiment administratif accueillant **les services généraux, le pôle administration générale et ressources humaines, le pôle finances, la communication ainsi que la ressource en eau.**

L'ensemble des problématiques et projets relevant des compétences obligatoires (gestion de la ressource en eau, sécurisation de la production...) sont traités au siège.

Le siège est un bâtiment administratif et n'a pas vocation à recevoir le public.

Les antennes

Relais du Syndicat au coeur des secteurs Centre Manche et Sud Manche, les antennes sont des sites ouverts au public, abonnés et élus.

Ces locaux accueillent, pour certains, **des agents issus des services généraux décentralisés (ex.: pôle finances et facturation), des agents d'accueil (clientèle et facturation), des agents administratifs, des ingénieurs, des techniciens (équipes techniques, régie production et distribution).**

Les agents, missions et métiers...



81
postes
permanents

et

25
métiers



En plus de ces 81 postes permanents, le SDeau50 compte 3 postes en alternance et 4 postes d'animateur SAGE.

→ MÉTIERS TECHNIQUES, **LIÉS À L'EXPLOITATION D'UN SERVICE D'EAU POTABLE**

Suivi et maintenance des usines de production, des réseaux de distribution, rendez-vous clientèle...

→ MÉTIERS **ADMINISTRATIFS :**

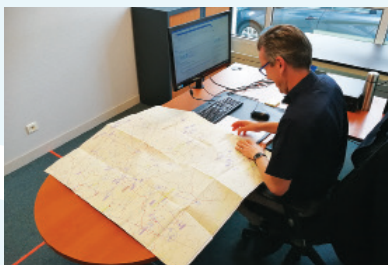
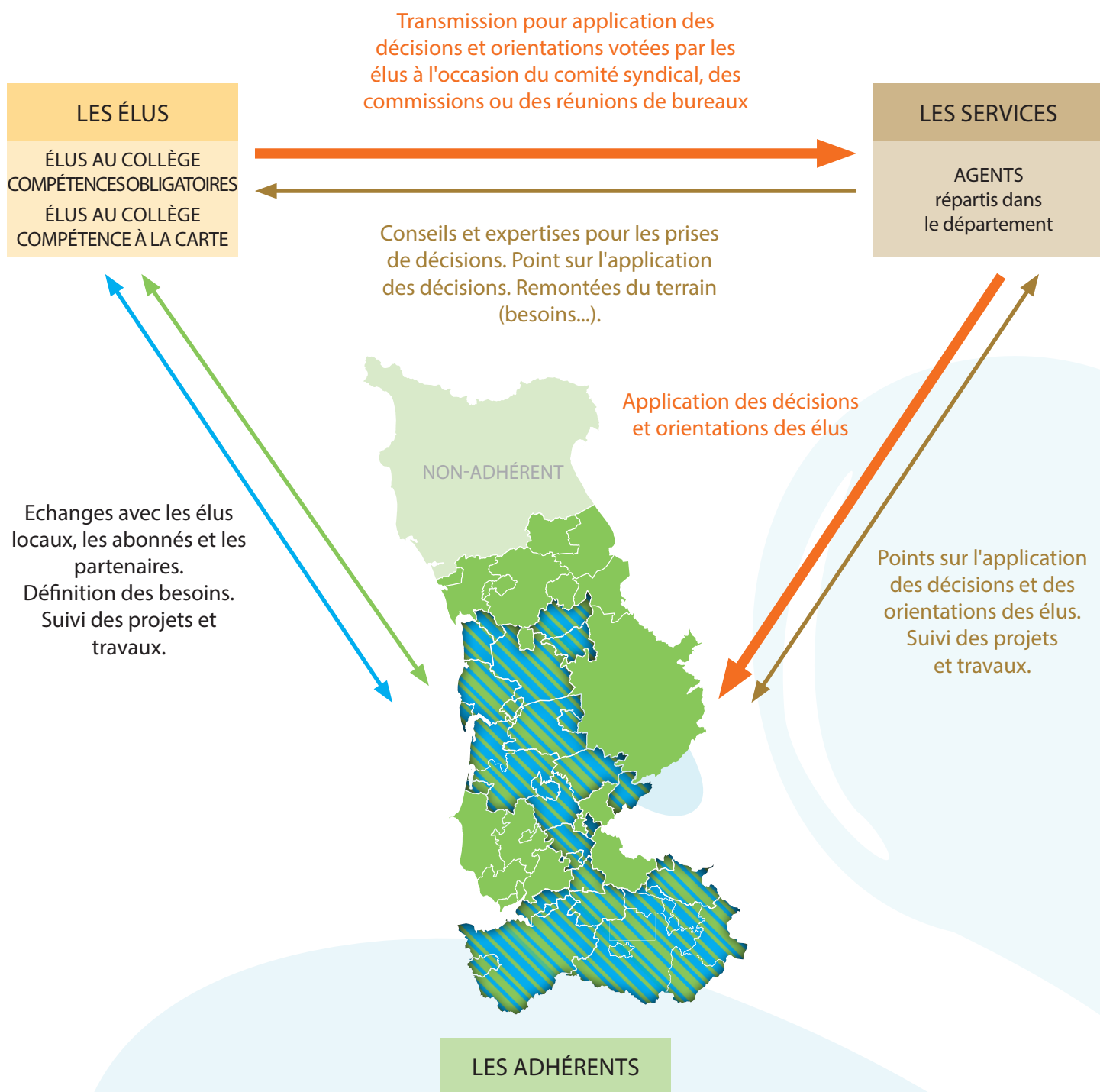
Gestion administrative du personnel, gestion budgétaire et comptable, gestion clientèle et facturation, communication...

→ MÉTIERS TECHNIQUES, **LIÉS AU BUREAU D'ÉTUDES**

Chargé d'opérations et de suivis de travaux, chargé de suivi ressources en eau, technicien SIG...

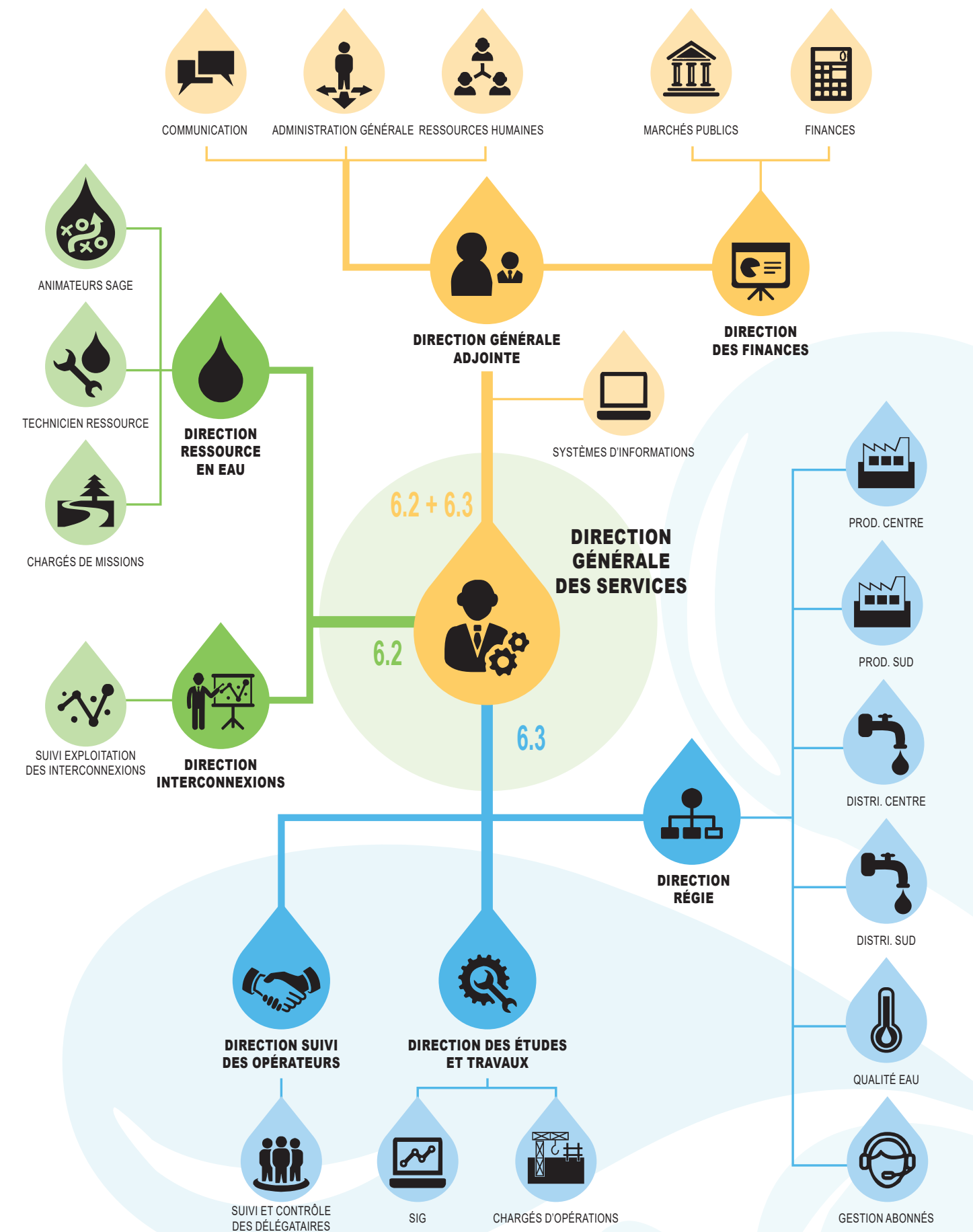
→ MÉTIERS **LIÉS À L'ENCADREMENT ET À LA DIRECTION**

Interactions élus, services et territoires



L'organigramme des services

Pour répondre aux enjeux de la nouvelle gouvernance, le SDeau50 a fait évoluer son organigramme fin 2023.



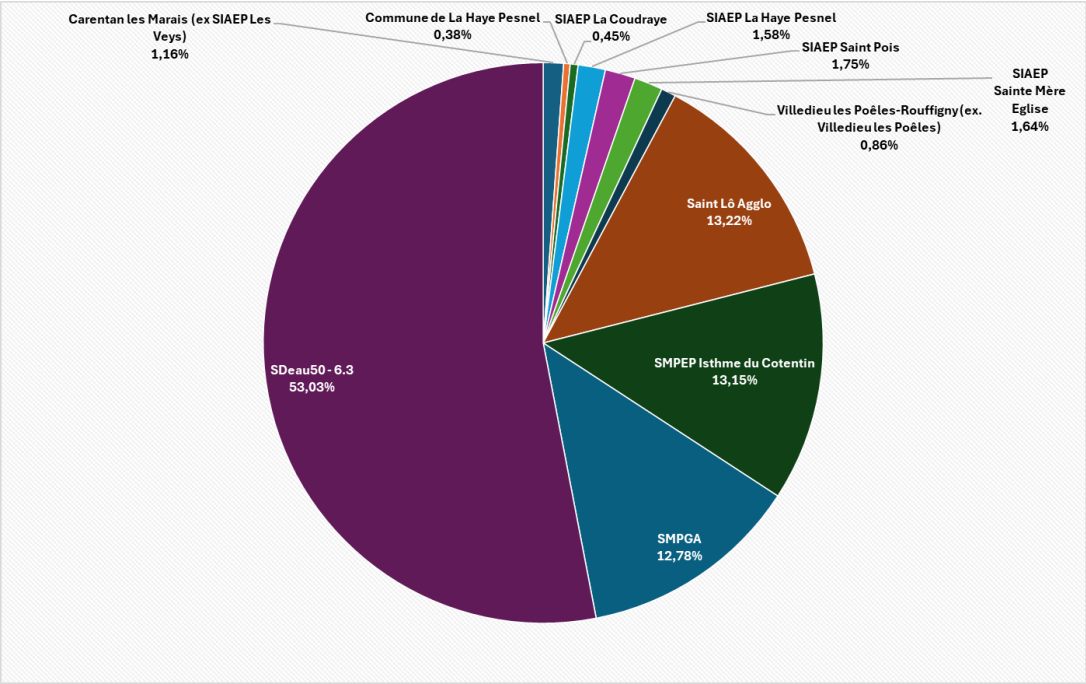
INDICATEURS FINANCIERS

La compétence obligatoire 2024

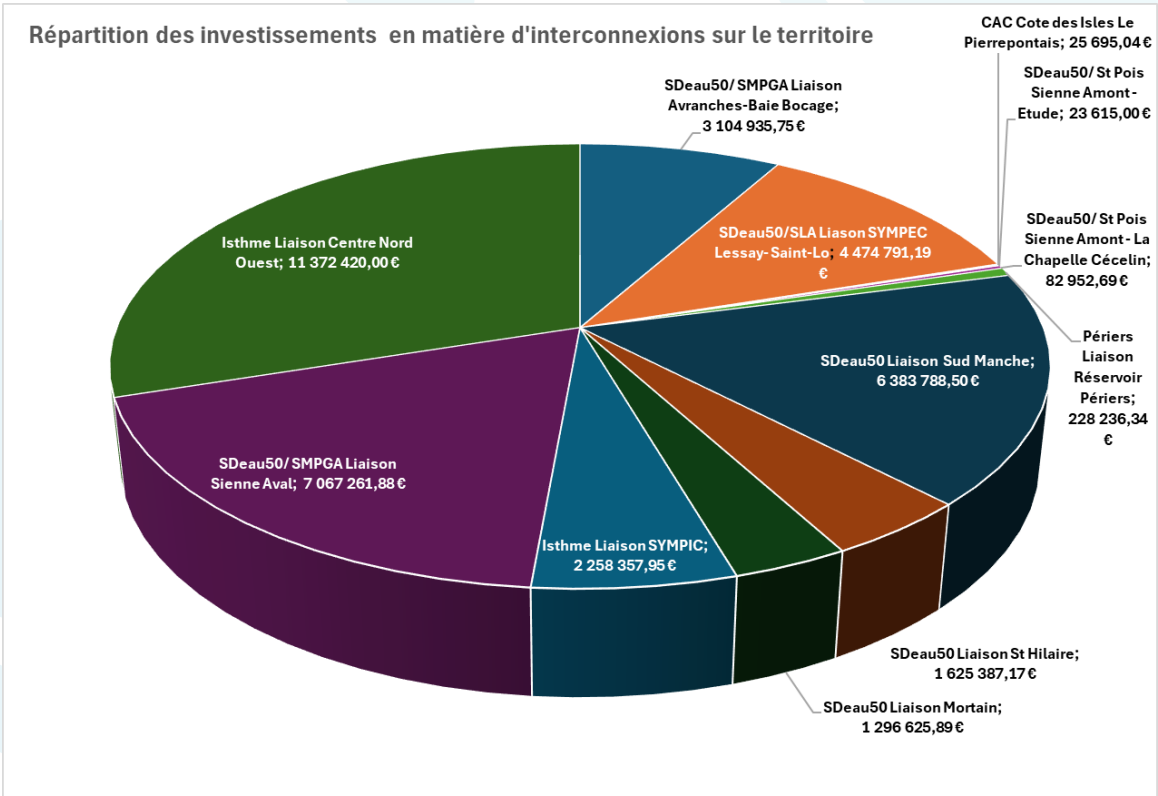
Depuis sa création en 2012, les collectivités gestionnaires de l'eau de la Manche se sont regroupées pour mettre en place des programmes de sécurisation d'approvisionnement en eau. Les interconnexions permettent de répondre aux situations de crise (sécheresse, pollution, inondations....

La contribution des collectivités adhérentes au SDeau50.

La participation financière de 8 cts /par m³ produit intègre la programmation des travaux définie par le schéma départemental, les conditions d'emprunt obtenues pour le financement, la prise en compte des subventions de l'AESN, les aides octroyées aux collectivités adhérentes pour le financement des interconnexions secondaires, l'évolution des charges de personnel affectées au budget, le programme des études liées à la ressource en eau, l'évolution de l'assiette des volumes retenus dans le calcul et la nouvelle convention de partenariat signée avec la CAC à hauteur de 30 000 €.



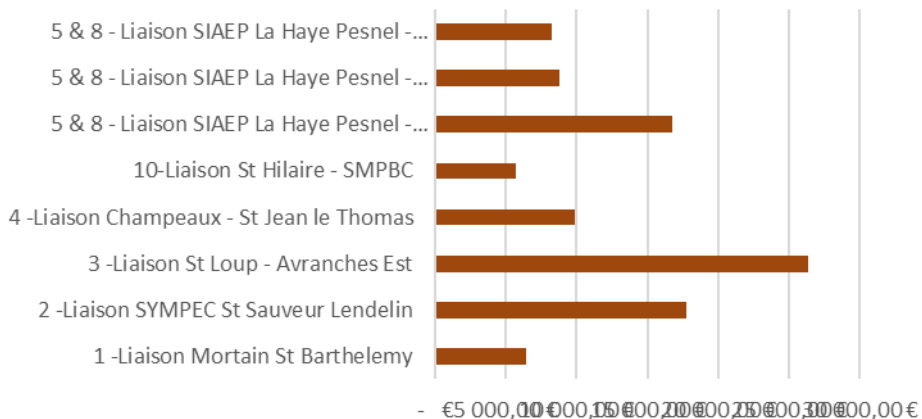
> Le financement des travaux d'investissement à l'échelle des collectivités adhérentes.



Les sécurisations secondaires

Le SDeau50 apporte un soutien financier aux collectivités adhérentes pour le financement des sécurisations secondaires à hauteur de 40 % du montant de l'opération plafonnée à 25 K€ par an pour toute aide supérieure à 200 k€.

Financement des sécurisations secondaires en 2024



Liste des sécurisations secondaires financées	2024
1 - Liaison Mortain St Barthelemy	6 399,91 €
2 - Liaison SYMPEC St Sauveur Lendelin	17 715,89 €
3 - Liaison St Loup - Avranches Est	26 364,93 €
4 - Liaison Champeaux - St Jean le Thomas	9 905,04 €
10 - Liaison St Hilaire - SMPBC	5 707,88 €
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - Mairie - SDeau50	16 734,91 €
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - Mairie - SDeau50	8 792,20 €
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - Mairie - SDeau50	8 236,07 €

La compétence obligatoire 2024 : le budget

A compter du 1^{er} janvier 2024, le SDeau50 a mis en place une nouvelle architecture budgétaire pour répondre aux

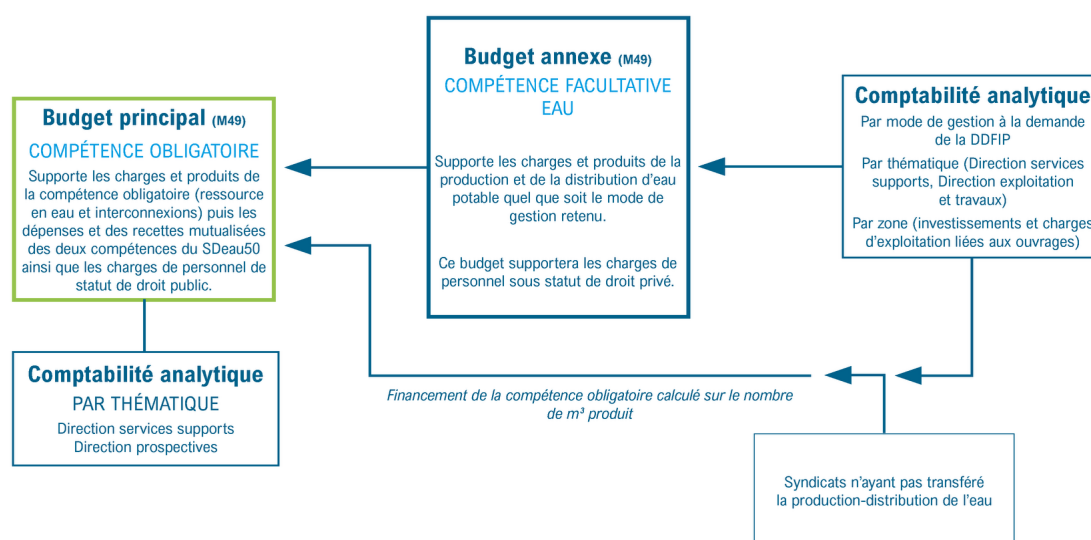
Un budget principal M49 pour la compétence obligatoire qui sera le réceptacle des charges et des produits de la compétence obligatoire et des charges mutualisées qui seront refacturées au BA de la compétence facultative eau.

Un budget annexe M49 pour la compétence facultative eau qui retracera toutes les charges et les produits de la production et de la distribution quelque soit le mode de gestion retenu. La régie à autonomie financière sera rattachée à ce budget. Les charges de personnel de statut de droit privé seront supportées par ce budget et refacturées au budget principal en fonction du temps passé par les agents de droit privé à la compétence obligatoire.

Ces budgets disposent d'une comptabilité analytique construite vis-à-vis de deux éléments :

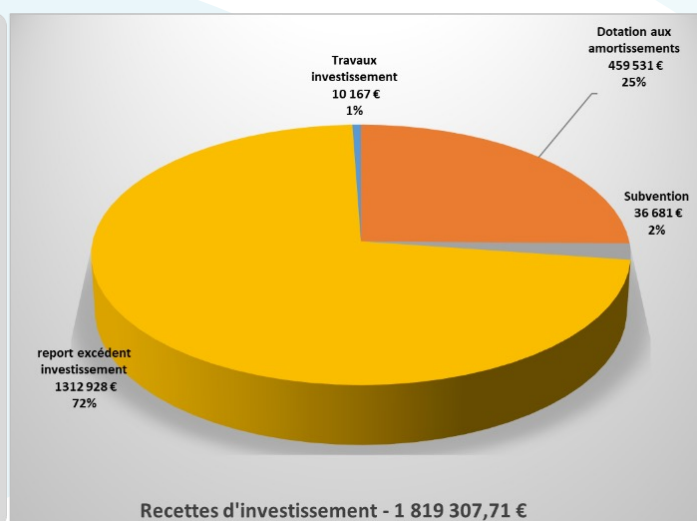
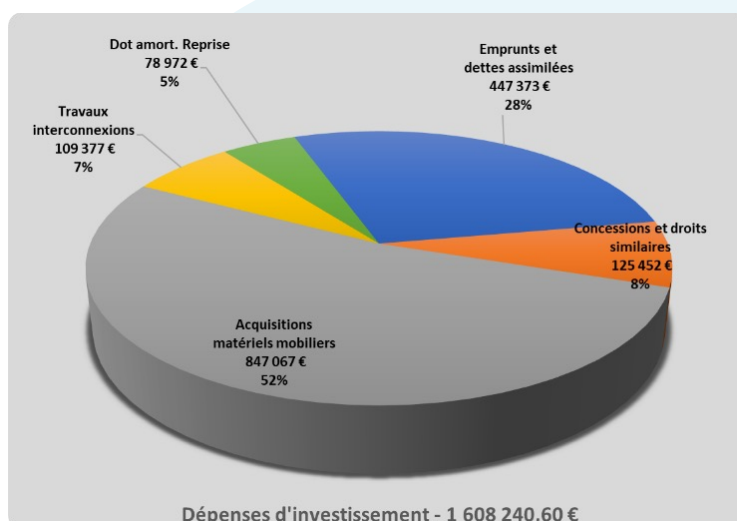
L'organisation du syndicat par métier : directions, services, activités, opérations puis par secteur géographique pour déterminer le coût des ouvrages et des investissements

Schéma budgétaire du SDeau50 au 1^{er} janvier 2024



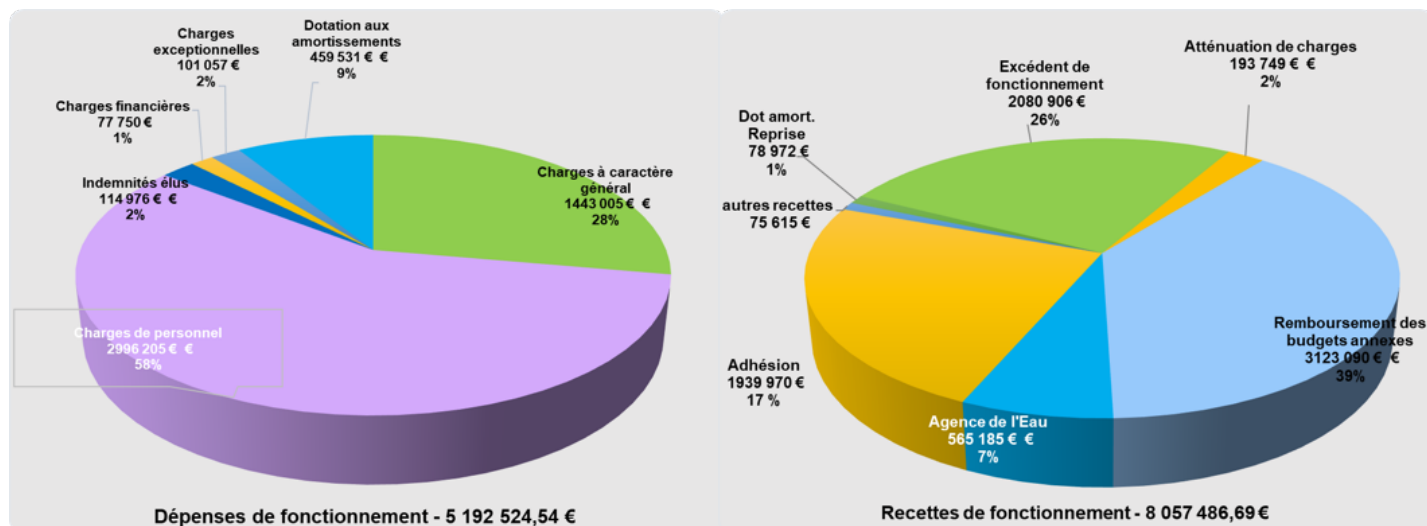
Compte administratif 2024 : section investissement

La section d'investissement fait ressortir un excédent de **211 067.11 €**

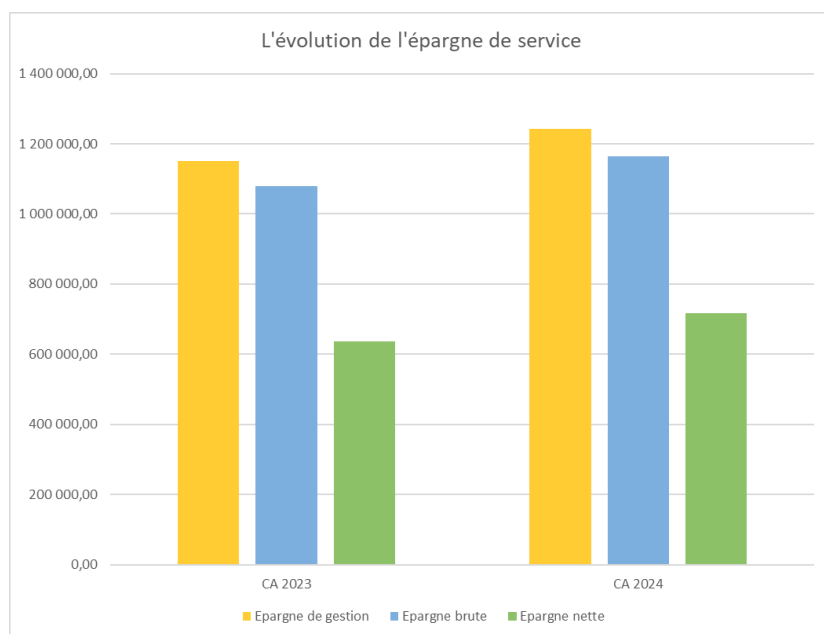


Compte administratif 2024 : section exploitation

La section d'exploitation fait ressortir un résultat de fonctionnement de **2 864 962 €**

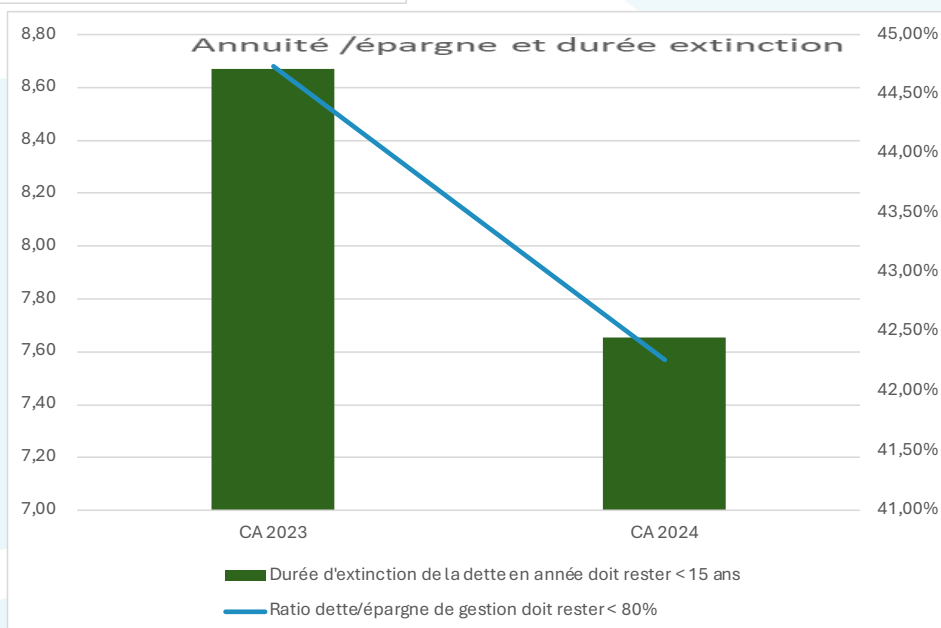


L'évolution des épargnes de service



→ L'augmentation de l'adhésion des collectivités membres a permis de retrouver une capacité d'autofinancement positive.

→ La capacité de désendettement est passée de 8.67 ans à 7.66 ans.
L'annuité de la dette représente 42.27 % de l'épargne de gestion.
La capacité de financement doit être mise en regard avec notre cycle d'investissement qui est fort et ponctuel.
Le rythme d'investissement est moins dense en ce moment.
En 2024, il s'est limité à l'acquisition du bâtiment pour le siège et les études sur le projet d'interconnexion centre nord ouest.



Nature	Libellé	Réalisé 2024
20		125 452,19 €
2031	Études	53 126,69 €
2033	Insertions	180,00 €
2051	Logiciels	72 145,50 €
21		847 066,74 €
21315	Acquisition bâtiment	684 927,69 €
21561	Acquisition équipement	23 787,18 €
2182	Acquisition véhicules	54 271,57 €
2183	Matériel informatique	55 071,33 €
2184	Mobilier	28 216,97 €
2188	Divers matériels	792,00 €
23		109 376,67 €
2313	Travaux sur bâtiment	66 045,71 €
2315	Travaux sur canalisation	43 330,96 €
TOTAL		1 081 895,60 €



En 2024, le SDeau50 a apporté son concours sur :
- 1 dossier d'assistance technique pour 1 880 €

Collectivité	Objet de la prestation	Montant HT 2024
SIAEP DE LA HAYE PESNEL	AMO Renouvellement du réseau de distribution eau potable	1 880 €



- 7 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public pour 2 740 €

Collectivités	Montant HT 2024
Commune de la Haye Pesnel	340 €
SIAEP de la Coudraye	340 €
SIAEP de la Haye Pesnel	600 €
SIAEP de SAINT-POIS	340 €
SIAEP de Sainte-Marie du Mont	440 €
SIAEP de Sainte-Mère Eglise	340 €
Syndicat AEP Auvers et Méautis	340 €

La compétence à la carte 2024 : indicateurs financiers

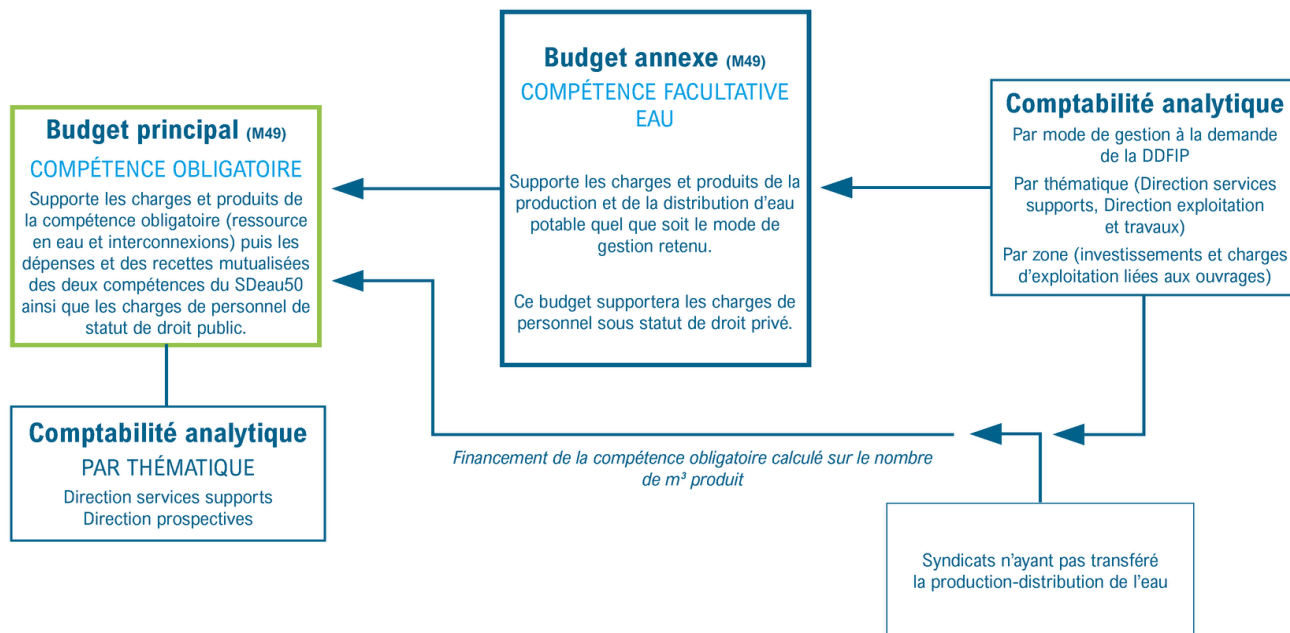
La structure budgétaire du SDeau50 s'articule autour de deux budgets :

Un budget principal M49 pour la compétence obligatoire qui sera le réceptacle des charges et des produits de la compétence obligatoire et des charges mutualisées qui seront refacturées au BA de la compétence facultative eau.

Un budget annexe M49 pour la compétence facultative eau qui retracera toutes les charges et les produits de la production et de la distribution quel que soit le mode de gestion retenu. La régie à autonomie financière sera rattachée à ce budget. Les charges de personnel de statut de droit privé seront supportées par ce budget et refacturées au budget principal en fonction du temps passé par les agents de droit privé à la compétence obligatoire.

Ces budgets disposent d'une comptabilité analytique construite vis-à-vis de deux éléments :

L'organisation du syndicat par métier : directions, services, activités, opérations puis par secteur géographique pour déterminer le coût des ouvrages et des investissements

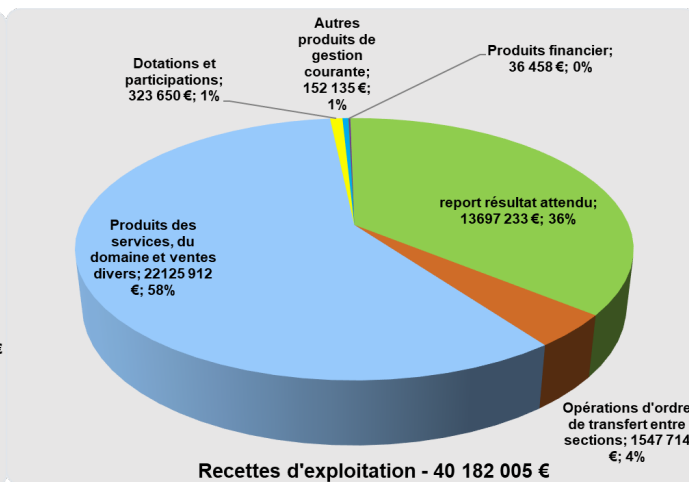
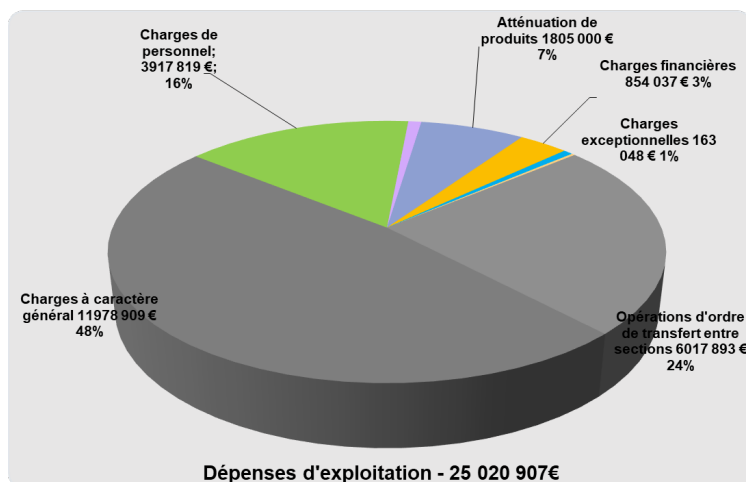


Prix de l'eau

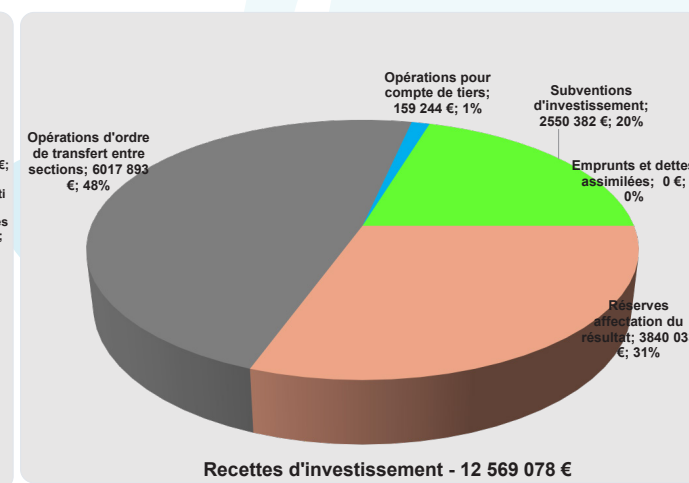
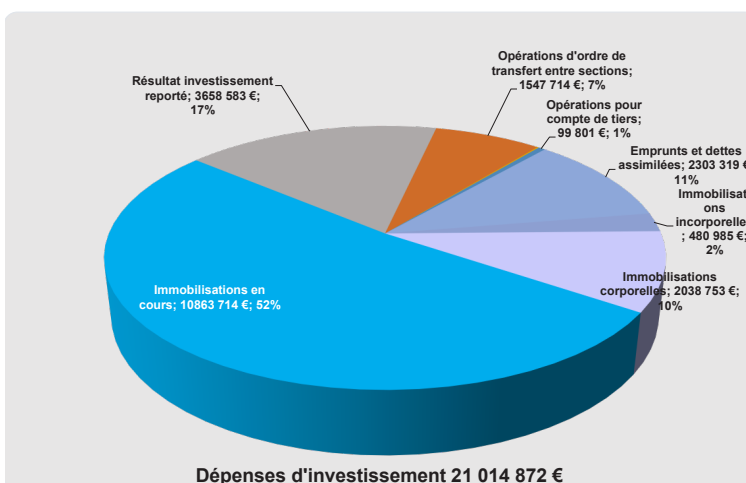
Au 1^{er} janvier 2024 et face à une inflation galopante des prix, le SDeau50 a fait le choix d'appliquer une hausse de 18 cts/le m³ sur les tarifs de l'eau pour ne pas dépasser les 3.99 € HT du m³ (référence 120 m³).

Le compte administratif 2024

Section d'exploitation



Section d'investissement

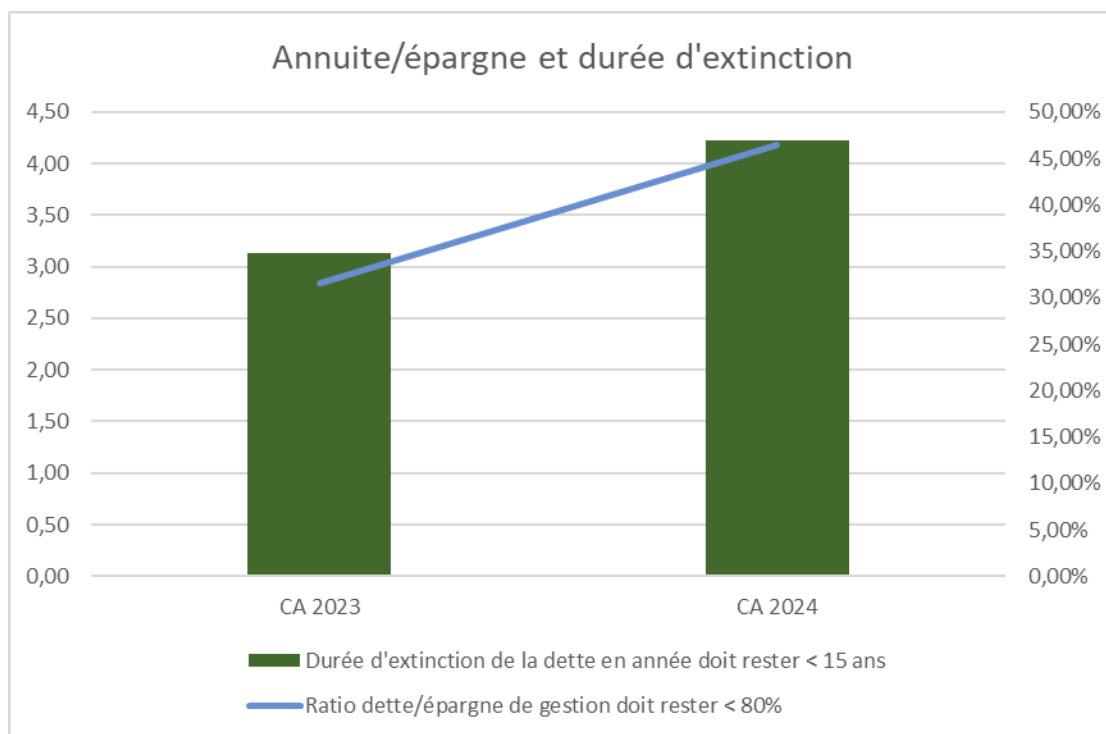


Les investissements 2023 concernent le renouvellement de conduites AEP réalisé dans le cadre des aides bonifiées de l'AESN, la fin de la construction des usines de Ver et Montmartin sur Mer, du renouvellement des équipements et des études de maîtrise d'œuvre.

En fin d'année, un prêt de 3 200 000 € a été souscrit au près de la Banque des Territoires qui accompagne les collectivités sur la voie de la durabilité.

Maîtrise de l'endettement

La maîtrise de l'endettement est calculée par rapport à l'épargne de gestion du BA compétence facultative eau.



Le recours à l'emprunt constitue une source essentielle de financement des investissements décidés par le SDeau50 en fonction de leur capacité d'autofinancement.

La capacité de désendettement à 4.23 années, témoigne de la bonne situation financière de ce budget annexe. L'annuité de la dette représente 46.51 % de l'épargne de gestion.



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU DE LA MANCHE**
(Siège social)

101 Rue Alexis de Tocqueville - CS 40108
50000 SAINT-LÔ

Tél. 02 33 57 40 16

Mail : accueil@sdeau50.fr
www.sdeau50.fr